



RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'étudier le Rapport Municipal N° 44/2023

Réponse au postulat de M. Nathan Vannay et consorts – Amélioration de la communication au sein de notre commune

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée d'étudier le rapport municipal n°44/2023, composée de son président, Nathan Vannay, et des membres, Carole Henry et Luca Hoser, a tenu deux réunions. La première s'est déroulée le lundi 27 novembre 2023, en présence de Madame la Syndique Claudia Perrin et de Monsieur Nicolas Ray, Secrétaire Municipal. La seconde réunion a eu lieu le 5 décembre 2023 (Luca Hoser excusé). La Commission exprime sa gratitude envers les représentants de l'exécutif pour leur disponibilité et pour les discussions constructives engagées autour du postulat et du rapport municipal.

Introduction

Le postulat déposé par les conseillères et conseillers communaux de Romanel-sur-Lausanne souligne l'importance cruciale de la communication au sein de la commune, il demande que :

La Municipalité présente un rapport sur sa stratégie de communication, tant en interne, c'est-à-dire entre les membres de la Municipalité, avec les employés communaux, qu'en externe, tel que le Conseil communal ou la population.

La réponse de la Municipalité met en avant les initiatives prises pour répondre à ces préoccupations, s'appuyant sur une étude approfondie réalisée par une étudiante en communication de la HEIG-VD, en 2022-2023.

État des lieux

La Municipalité de Romanel-sur-Lausanne reconnaît l'importance de la communication transparente et efficace, en particulier face aux défis liés aux projets municipaux complexes et aux tensions communautaires. Elle souligne son engagement envers la transparence en mettant en avant le cadre légal, notamment la Loi sur l'information. La transition d'une communication réactive à une communication active est souhaitée.

Mme Joanna Pillon, étudiante à la HEIG, a réalisé une étude d'analyse sur la communication au sein de la commune de Romanel. Son mémoire a pour titre :

Analyse du plan de communication de l'administration de Romanel-sur-Lausanne en vue d'une digitalisation de ses supports de communication à la population

La réponse au postulat est en partie un résumé de ce rapport, qui sera présenté au conseil du 14 décembre 2023.



RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'étudier le Rapport Municipal N° 44/2023

Réponse au postulat de M. Nathan Vannay et consorts – Amélioration de la communication au sein de notre commune

Les actions envisagées et en cours

La communication en interne

Un ou des workshops réunissant les chefs de services et la Municipalité, encadrés par une société externe spécialisée en communication communale seront organisés pour établir des règles de communication. L'objectif est de renforcer la circulation bidirectionnelle de l'information entre les employés et la Municipalité, renforçant ainsi la communication à tous les niveaux au sein de la commune.

Digitalisation

Pour permettre à la commune d'utiliser le bon canal pour atteindre les personnes souhaitées, la mise en place d'une présence sur différents réseaux sociaux est nécessaire.

Le site web de la commune est déjà en cours d'évolution comme annoncé. Ce nouveau site est une première étape et devrait permettre d'améliorer la communication. A l'aide de ce site, chaque service aura une page personnelle et pourra avoir une communication active. Des guichets électroniques pourront être intégrés sur le site web, il est envisagé entre autres:

- La gestion des réservations de salle
- Un formulaire pour le remboursement de la zone 16 Mobilis
- Les demandes de service technique (abattage d'arbre, fouille, ...)

Il est à noter qu'une estimation moyenne de 5000.- CHF par outil de guichet sera nécessaire. Un outil correspond à une démarche qui est réutilisable pour un autre guichet.

Panneaux lumineux (Totems)

Ces infrastructures vont servir à communiquer à la population des messages (des informations sur les manifestations ainsi que les communications de la Municipalité). Les deux panneaux mentionnés dans la réponse seraient positionnés aux entrées du village. La réflexion quant à l'installation d'un troisième panneau reste ouverte au vu des 3 accès distincts au village.

Mandat externe

Un mandat est prévu pour réaliser une identité visuelle. Ceci permettra à la commune d'avoir une image et une marque homogènes pour tous les types de communication.

Une ligne au budget est prévue permettant de couvrir les mandats externes généraux. Il faudra donc s'attendre à ce que des lignes additionnelles apparaissent au sein des préavis pour des coûts de communications spécifiques.

Médiamaticien

La Municipalité souhaite engager un professionnel en interne qui serait chargé de gérer les différents canaux de communication, assurant une vision globale et une action rapide. Il mettrait en application l'identité visuelle de la commune pour garantir une communication uniforme.

Les objectifs et définitions des types de communication ont été listés. Nous pouvons l'imaginer comme un fichier Excel dans lequel figurerait quel type d'informations sont



RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'étudier le Rapport Municipal N° 44/2023

Réponse au postulat de M. Nathan Vannay et consorts – Amélioration de la communication au sein de notre commune

communiquées à qui et selon quel canal. La gestion de ces données serait également à la charge du médiamaticien.

Romanel Info

Durant l'étude, il est ressorti que la population est très attachée au journal communal. Cependant, le rythme de parution n'est plus adapté aux communications nécessaires pour notre village. Ainsi, le format et la fréquence vont être revus afin de permettre des parutions plus fréquentes. Le médiamaticien serait chargé de concevoir et rédiger cet outil de communication.

Soutien externe

La Municipalité peut s'approcher de l'autorité de protection des données et de droit à l'information pour obtenir des réponses à ses questions concernant la communication. Cependant, aucune instance cantonale ne guide, dirige ou donne les bonnes pratiques en termes de communication. Les communes doivent donc s'entourer de professionnels pour les guider dans ces démarches. Par ailleurs, les divers chefs de services profitent des associations professionnelles (secrétaires, greffes, ...) pour échanger et partager entre autres sur ces sujets.

Gestion de la communication

Par le passé, différentes séances d'information à la population ont été organisées. La commission s'interroge si ce type de communication sera maintenu à l'avenir. Mme la Syndique précise que ces séances demandent beaucoup de travail en amont, mais que la pertinence d'organiser de telles séances sera analysée de cas en cas.

A la fin de chaque séance de Municipalité, un point est traité pour savoir ce qui devrait être communiqué, comment et à qui.

Position de la commission

La réponse de la Municipalité démontre une volonté d'agir en vue d'améliorer la communication au sein de la commune. Les actions envisagées sont diverses, allant de la modernisation des outils de communication à l'engagement de professionnels externes. Les efforts visent à répondre aux attentes des habitants tout en respectant les contraintes légales et les principes de communication. La présentation de l'étudiante au prochain conseil promet une meilleure compréhension des détails de l'analyse effectuée.

La commission souligne l'importance de définir une stratégie de communication, c'est-à-dire de décider de **ce qui** doit être communiqué, **comment** et **à qui**. Cela devrait permettre de mettre en place les règles et les principes de communication autant à l'interne des organes communaux que dans le lien avec la population.



RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'étudier le Rapport Municipal N° 44/2023

Réponse au postulat de M. Nathan Vannay et consorts – Amélioration de la communication au sein de notre commune

En conclusion :

En conséquence, forte des considérations précitées, la Commission en charge d'étudier le rapport municipal à l'unanimité de ses membres vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseiller communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport municipal n° 44/2023 adopté en séance de Municipalité du 6 novembre 2023 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce rapport ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

de prendre acte de la réponse au postulat déposé par Mmes Evelyne Gervaix, Ariane Morand et Marine Barreto, ainsi que MM. Nathan Vannay, Roberto Varone, Romain Birbaum, Christian Bovey, Olivier Bovey et François Studer.

Romanel-sur-Lausanne, le 05 décembre 2023

Nathan Vannay, Président rapporteur

Carole Henry

Luca Hoser